

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE GESTION L'ESTEY
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
DE LA VILLE DE BEGLES
DU 29 MARS 2021

Etaient présents : Mme Christelle BAUDRAIS (*Sort pour le vote du compte administratif du Centre Social et Culturel l'Estey et revient après le vote*), Mme Edwige LUCBERNET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Nabil ENNAJHI, Mme Laure DESVALOIS, Mme Sylvaine PANABIERE, Mme Lydie LE FOURN, Mme Esther UZAN, M. Aymeric JEANNEAU, M. Richard JOURDAIN.

Etaient excusées : Mme Amélie COHEN LANGLAIS (donne procuration à N. BENJELLOUN-MACALLI), Mme Fabienne DA COSTA, Mme Léonilde ALVES, Mme Agnès BANCON (donne procuration à R. JOURDAIN), Mme Emmanuelle NEVEU (donne procuration à E. UZAN).

Secrétaire de la séance : Mme Ninon GARNERET, Directrice de la Régie

Assistaient à la séance : Mme Aurélie SCHILD, Responsable du Centre Social et Culturel l'Estey, Mme Tamara GRANET-MONLLOR, Responsable Administrative et Financière du Pôle Social.

DÉLIBÉRATIONS :

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 FEVRIER 2021

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Le Compte de Gestion du Budget Principal, transmis par la représentante du Centre des Finances Publiques comprenant la situation comptable au 31 décembre 2019 ainsi que les recettes et dépenses au 31 décembre 2020, devant concorder avec le Compte Administratif 2020, doit être approuvé par le Conseil d'Administration.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif constatant le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2020, doit être approuvé après constat de leur parfaite concordance avec le Compte de Gestion.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, la Présidente s'est retirée de la séance lors du vote du Compte Administratif.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 12 VOIX POUR

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le résultat de la section de fonctionnement constaté lors du compte administratif 2020 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du budget 2021.

L'assemblée délibérante peut l'affecter tout ou partie au financement de la section investissement ou au financement de la section fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu du fait que les besoins de financement de la section d'investissement sont pourvus par les recettes de cette section, le résultat de la section de fonctionnement est affecté en totalité à la section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'adoption du Budget primitif 2021 est voté chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le budget primitif 2021, présenté à l'équilibre, est adopté.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

6. MODIFICATION DES TARIFS DU BISTROT SOLIDAIRE DE L'ESTEY.

Afin de permettre à certains habitants béglais en situation de précarité alimentaire de prendre leurs repas au Bistrot Solidaire, il est proposé une révision des tarifs applicables dès que les autorités de l'Etat autoriseront la réouverture des lieux de restauration, en lien avec la pandémie Covid19.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

7. TARIFICATION DES SÉJOURS JEUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES « COLOS APPRENANTES »

Le tarif des séjours Ados dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs sont calculés en fonction du prix du séjour et du quotient familial des parents.

La nécessité de soutenir les familles et les jeunes les plus en difficultés, notamment impactés par les effets de la crise sanitaire et sociale, il est proposé un tarif de 50€ par séjour et par jeune éligible au dispositif, dans le cadre spécifique des « colos apprenantes » mises en place par le Centre Social et Culturel L'Estey.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU REAAP 2021 (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

Au titre des engagements pris dans le cadre de son contrat de projet, « *Accompagner et soutenir les familles dans leur pluralité et dans la diversité de leurs attentes et besoins* », le Centre Social et Culturel L'Estey met en place des actions de soutien à la parentalité dans l'objectif de :

- Accueillir et écouter les familles
- Soutenir les parents dans leur parentalité
- Accompagner les parents et donc les familles vers un mieux être
- Devenir pour les familles, un lieu ressource et ressourçant.

Afin de permettre la mise en œuvre des actions, « Le temps des parents » et « Le répit parental », il est envisagé de déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès du REAAP (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) à hauteur de 5000€.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR 2021 (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

Au titre des missions qui lui sont confiées dans le cadre de la politique d'accompagnement des publics jeunes (de 12 à 25 ans), le Centre Social et Culturel L'Estey souhaite déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR – fonds d'Etat), à hauteur de 10 000€.

Cette subvention a pour objectif de permettre la mise en œuvre des chantiers éducatifs et de remobilisation de jeunes, en partenariat avec l'Association de Prévention Spécialisée de Bègles (APSB) et l'Association Intermédiaire REAGIR.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 13 VOIX POUR

LA PRESIDENTE,
Christelle BAUDRAIS